

Allier, par Boën (Loire) 27 mai
1874

Monsieur le Président



Vous m'avez fait l'honneur
de me demander, et d'indiquer à la
Commission de la Topographie des
Gaules, le tracé détaillé de ce
que j'ai appelé la Voie Sayette
dans mon mémoire sur Mediolanum.
Cet ancien chemin, désigné sous le
nom de strata de Sayeta dans une
charte du 8 mai 1222 contenant
réglement des limites du Forez et
du Beaujolais, a été particulièrement
étudiée par M. Aug. Chazeaudier,
archiviste de la Loire, qui a recueilli
sur ce sujet un grand nombre de

Monsieur le Président de la Commission de la Topographie
des Gaules.

matériaux et pourrait, mieux que
personne, satisfaire au désir de la
Commission.

Quant à la voie Boleus, je
me permettrai de vous faire observer
qu'il est bien difficile de trouver, entre
Usson et Mornand, une combinaison qui
donne un allongement de parcours
suffisant pour trouver les XVII lieues
gauloises indiquées par la table de
Pentinger entre Leidmagus et Aqua Segeta.
Si l'on tenait absolument à ce chiffre,
mieux vaudrait encore admettre que
la distance en question est exprimée en
milles (il y en a XVIII entre Usson et
Mornand), que de s'élever du tracé direct,
et d'ailleurs éminemment stratégique, que
de nombreux textes, la tradition locale et
des vestiges encore subsistants de paré s'ac-
cordent à faire passer par le Boulain
et la Cère.

Ce n'est pas qu'il n'existe dans

cette région. D'anciennes voies presque
parallèles ou se coupant sous un angle
très-aigu. Cela tient sans doute à un
voisinage de Reverisio et de Amicium,
capitales saccuries du pays Vellane,
et centres de deux réseaux distincts de
routes qu'il est aisé de confondre, si
l'on n'y apporte pas la plus grande attention.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'hommage de mes sentiments,
les plus respectueux

Vincenc Monant

Secrétaire de la Société Historique et
Archéologique du Forez

